



FIN D'UNE LOCATION POUR MOTIF VALABLE – PRÉAVIS DE 14 JOURS

Renseignements sur la personne recevant l'avis (locateur ou locataire)

Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location

Adresse

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Téléphone	Courriel	

Renseignements sur la personne donnant l'avis (locateur ou locataire)

Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location

Adresse

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Téléphone	Courriel	

Adresse de l'unité locative

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal

Date de fin de la location (Le locataire doit avoir libéré les lieux au plus tard à 13 h ce jour-là.)

AAAA - MM - JJ

Motif de fin de la location

AAAA - MM - JJ

Signature de la personne donnant l'avis

Date

- Cet avis peut être utilisé par **un locateur ou un locataire** pour mettre fin à une location périodique ou à durée déterminée.
- Cet avis de fin de la location ne peut être utilisé qu'en cas de manquement majeur à la convention de location ou à la *Loi sur la location résidentielle*. **Note :** Si le motif de fin de la location est le non-paiement du loyer, le locateur doit d'abord signifier un avis de loyer impayé et attendre 5 jours après la réception de cet avis par le locataire pour signifier un avis de fin de location.

- Cet avis doit être reçu au moins 14 jours avant la fin de la location. Par exemple, si la personne recevant l'avis le reçoit le 6 mai, la location ne doit pas prendre fin avant le 20 mai à 13 h.
- Le **locataire** doit signifier le présent avis au **locateur** en lui remettant en main propre ou en l'envoyant par la poste à son adresse de signification. Le locataire peut signifier l'avis par courriel s'il a le consentement écrit du locateur.
- Le **locateur** doit signifier le présent avis au **locataire** en le lui remettant en main propre, en l'envoyant par courrier recommandé ou en le déposant à l'adresse du locataire **et** en l'envoyant par la poste à son adresse de signification. Le locateur peut signifier l'avis par courriel s'il a le consentement écrit du locataire.
- L'avis est considéré comme ayant été reçu 5 jours après sa mise à la poste. Si l'avis est envoyé par courrier recommandé, la personne donnant l'avis doit conserver une copie des reçus indiquant la date d'envoi et la date de réception.
- Veuillez conserver une copie du présent avis et consigner la date et le mode d'envoi ainsi que la date et le mode de réception.
- Pour contester le présent avis, il faut présenter une demande de règlement des différends au Bureau de la location résidentielle **dans les 7 jours suivant sa réception**.
- Si la personne recevant l'avis ne le conteste pas dans les 7 jours suivant sa réception, elle sera réputée l'avoir accepté, et la location prendra fin à la date indiquée sur cet avis, à moins d'entente écrite contraire entre le locateur et le locataire.
- Si l'avis contient une erreur ou que la date de fin de la location est erronée, l'avis ne devient pas non valide pour autant. Si la date de fin de la location ne respecte pas la *Loi sur la location résidentielle*, la date de prise d'effet de l'avis est la première date respectant la *Loi*.
- Pour en savoir plus, consultez le yukon.ca/fr.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués conformément aux alinéas 15a) et 15c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur la location résidentielle*. Ils seront utilisés aux fins d'application de ces lois et de leurs règlements. Pour en savoir plus sur la collecte des renseignements personnels, communiquez avec le Bureau de la location résidentielle par courriel à rto@yukon.ca; par la poste à C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; ou par téléphone au 867-667-5944.